

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LIGUE

Date	14 aout 2024	Lieu	Visioconférence
Présents	J. DARTRON, S SERMANSON, Th. COLOMBO, Y. SELBONNE, L. GALVANI, JC. ALCOOL, T. FLEREAU, G. PINSON, V. RAMLALL, E. ELIE, R. Saint-Val,		
Excusés	Ph. MAQUIABA, G. MANETTE, E. NESTAR, C. CHAUDRIN-RABOTEUR, J. MARTIAL		
Absents	S. ZAMORE B. EDOM, M. MERABLI, C. AZEDE,		
Assiste	S. Zabeau		

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le Président ouvre la séance à 12h15, et remercie l'ensemble des membres pour leur présence pour ce conseil de Ligue (CDL).

Le président demande au CDL d'ajouter un point à l'ordre du jour, à l'effet de statuer sur la demande d'engagement tardive formulée par le Président SLAC

Le Président passe ensuite la parole au Secrétaire Général (SG), Lucien GALVANI, qui présente l'ordre du jour de la réunion :

- Validation de la continuité des commissions jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Elective
 - Approbation de la demande de mise en inactivité partielle du Club Colonial (Point proposé par le SG et accepté par le CDL)
- 1) Le Secrétaire Général explique aux membres du CDL qu'il est nécessaire de proroger le fonctionnement des commissions jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Élective, qui a été repoussée en raison de la saisine du CNOSEF par une liste invalidée par la CSOE.

La continuité de ces commissions étant obligatoire pour le démarrage de la saison 2024-2025, le Conseil de Ligue, après discussions, décide de proroger, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Élective les commissions suivantes : CRGCC, CRSRC, CRFAL, CRJ, CROTS, CRGD, CRA, CRSA, CRTIS. Le Secrétaire Général est chargé de convoquer les Présidents de ces commissions pour les modalités de fonctionnement.

2) Questions Diverses :

Le Secrétaire Général donne lecture d'un courrier, en date du 13 août 2024, par laquelle le Président du Club Colonial sollicite la mise en inactivité partielle du club et le désengagement de toutes les compétitions séniors. Le club maintient son engagement dans la catégorie U13 et convient d'une entente avec l'AC Saint-Robert, qui sera le club pivot, pour les catégories U15 et U19. Le Conseil de Ligue valide la demande du Club Colonial.

Le CDL prenant acte du désengagement du Club Colonial du championnat R3, remplace celui-ci par le SLAC, dont l'engagement est arrivé tardivement, dans la poule B du championnat R3.

Un courrier sera adressé aux clubs de R3 pour les informer de ces modifications.

Un courrier doit être également adressé aux collectivités pour les informer de la date de démarrage de la saison 2024-2025, fixée au 24 août 2024.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures 45.

Le Président

Jean DARTRON



émman ten nou

